



**ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**  
Conseil interaméricain pour le développement intégré  
(CIDI)



**CINQUIÈME RÉUNION DES MINISTRES  
ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS  
DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Du 17 au 18 novembre 2022  
Santo Domingo, République dominicaine

OEA/Ser.K/XLVIII.5  
CIDI/REMDES/DEC. 1/22 <sup>1/ 2/</sup>  
18 novembre 2022  
Original: espagnol

---

**DÉCLARATION INTERAMÉRICAINNE DES PRIORITÉS  
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

« Renforcer la coopération continentale pour une reconstruction résiliente  
et un développement social durable dans les Amériques »

(Approuvée à la quatrième séance plénière, le 18 novembre 2022,  
sous réserve de révision par la Commission de style)

NOUS, MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA), réunis dans la ville de Santo Domingo (République dominicaine), les 17 et 18 novembre 2022, à l'occasion de la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI);

AYANT À L'ESPRIT les engagements pris par les États dans la Charte de l'OEA, la Convention américaine relative aux droits de l'homme et d'autres documents universels et régionaux, ainsi que la Charte sociale des Amériques (AG/doc.5242/12 rev. 2) et son Plan d'action [AG/RES. 2878 (XLV-O/15)], la résolution AG/RES. 2967 (LI-O/21) « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : promotion de la résilience » et la déclaration « Équité et inclusion sociale : Vaincre la pauvreté multidimensionnelle et combler les écarts en matière d'équité sociale : vers un programme interaméricain de développement social » (CIDI/REMDES/DEC. 1/19);

RECONNAISSANT que la pandémie de COVID-19 a mis en lumière et creusé les inégalités structurelles dans la région, donnant lieu à de nouvelles problématiques posant des défis globaux inévitables pour les États et la communauté internationale, considérant que la crise sanitaire aura des répercussions sociales et économiques à long terme, de manière différenciée, sur le bien-être de toutes les femmes et filles et sur les groupes historiquement marginalisés, victimes de discriminations et/ou en situation de vulnérabilité;

- 
1. La République du Guatemala se dissocie de toutes les dispositions, tous les usages et tous les termes de la présente Déclaration qui ne sont pas expressément énoncés dans les engagements internationaux ...
  2. La République du Paraguay exprime des réserves à l'égard de l'expression « les femmes et les filles dans toute leur diversité », déclarant qu'elle sera interprétée conformément à son système...

RÉAFFIRMANT l'engagement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant que cadre mondial permettant de progresser sur les questions prioritaires pour la région, telles que l'élimination de la pauvreté et de la faim, la réduction des inégalités dans toutes leurs dimensions, la jouissance d'un bon état de santé et de bien-être, la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, la promotion d'une croissance économique inclusive et de la résilience avec du travail décent pour tous, entre autres;

PRÉOCCUPÉS par les conséquences négatives de la pandémie de COVID-19 sur le travail et l'emploi dans le continent, qui compromettent le progrès économique de tous, en particulier des personnes en situation de vulnérabilité sociale et économique;

SOULIGNANT la nécessité de continuer de progresser dans la promotion et la mise en œuvre effective des droits fondamentaux des travailleurs, notamment la liberté d'association et le droit de négociation collective, l'élimination du travail des enfants et du travail forcé, et la fin de la discrimination en matière d'emploi, et soutenant la qualification de la sécurité et de la santé au travail comme principe et droit fondamentaux au travail;

SOULIGNANT l'importance de renforcer les capacités des États membres, par le biais de politiques, de stratégies et d'actions de plus en plus efficaces afin de s'attaquer aux problèmes qui affectent le plus durement les populations en situation de vulnérabilité, en concevant ces populations non pas comme de simples bénéficiaires d'aides et/ou de programmes et de services, mais comme des détenteurs de droits humains et des agents capables de contribuer à leur propre développement et à celui de nos pays en garantissant des opportunités équitables;

ALERTANT que la migration internationale irrégulière et les déplacements forcés pourraient entraîner d'énormes défis pour un développement social inclusif, en tant que réalité multidimensionnelle qui affecte le développement des pays d'origine, de transit, de destination et de retour, en reconnaissant, dans ce contexte, que les mouvements internationaux de populations mixtes, en tant que question intersectorielle, doivent être abordés de manière globale, cohérente et équilibrée, en traitant et en analysant de manière préventive leurs causes et conséquences structurelles et en réduisant les risques liés à la migration irrégulière, par la mise en œuvre de politiques publiques visant la régularisation migratoire et l'intégration des migrants au profit des communautés d'accueil, dans le respect de l'état de droit et la reconnaissance des droits humains de tous les migrants et réfugiés, y compris les femmes, les filles et leur famille;

CONSCIENTS que l'impact de la pandémie et sa contribution à la baisse du produit intérieur brut (PIB) régional, la hausse du chômage et l'augmentation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté qui en découle, ainsi que l'aggravation des inégalités, ont mis en péril des avancées importantes que la région avait obtenues après des décennies de lutte contre la pauvreté et les inégalités, compromettant sérieusement les possibilités des pays de la région d'atteindre les objectifs de développement durable et leurs cibles;

NOTANT qu'il est important de renforcer les systèmes nationaux de protection sociale, en tant qu'élément essentiel pour la cohésion sociale, en incluant des mesures visant à prévenir ou à atténuer la pauvreté, à réduire les risques et à promouvoir l'exercice des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, favorisant ainsi la construction de sociétés plus justes et plus inclusives « **ne laissant personne de côté** »;

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire et les mesures d'urgence adoptées pendant la pandémie représentent une occasion sans précédent pour les gouvernements de la région de revoir, et d'élargir leurs politiques de protection sociale, ou d'y apporter des innovations, afin d'évoluer vers des systèmes plus complets, inclusifs et adaptables, qui permettent non seulement de faire face aux graves conséquences de la COVID-19, mais aussi d'être mieux préparés à affronter les crises futures et de promouvoir une nouvelle voie de développement orientée vers le bien-être;

SOULIGNANT que la réactivation de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES) a constitué une étape fondamentale pour le suivi efficace des engagements adoptés lors des réunions ministérielles en matière de développement social tenues dans le cadre de l'OEA et pour faire progresser l'articulation des travaux sur le développement social au niveau régional;

RECONNAISSANT que l'OEA, par l'intermédiaire du CIDI, joue un rôle fondamental dans le renforcement du dialogue interaméricain sur le développement social, notamment en favorisant le dialogue et les actions de coopération régionale pour lutter contre la pauvreté et la discrimination dans le continent;

RAPPELANT que la Charte sociale des Amériques, son Plan d'action et la Charte interaméricaine des entreprises, en tant que mécanismes du Système interaméricain, reconnaissent l'importance de promouvoir le développement intégral, y compris le renforcement de la résilience, comme l'un des objectifs essentiels de l'OEA, tout en contribuant à la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030;

AYANT À L'ESPRIT qu'aborder les points critiques pour le développement des Amériques nécessite des efforts stratégiques interinstitutionnels, il est impératif de renforcer la coopération solidaire et les synergies de travail entre les organisations internationales et régionales, les organisations de la société civile et les secteurs public et privé, qui jouent tous un rôle clé dans la promotion du bien-être social,

**NOUS, MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES ÉTATS MEMBRES DE L'OEA, DÉCLARONS :**

1. Continuer à renforcer les politiques et les programmes visant à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier ceux liés à l'ODD 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde » et à l'ODD 10 « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » en cherchant à améliorer la portée et l'efficacité des mesures visant à atténuer la pauvreté et à accroître le bien-être des personnes, sans laisser personne de côté, notamment par des transferts monétaires conditionnels et inconditionnels et, dans les contextes où cela est possible, envisager la mise en œuvre de mesures ciblées de programmes sociaux et de protection sociale adéquate qui peuvent être mises en œuvre pour prévenir l'augmentation et l'exacerbation des privations et des conditions de pauvreté dans lesquelles vivent les personnes, en particulier toutes les femmes et les filles, et les groupes historiquement marginalisés, victimes de discrimination et/ou rendus vulnérables par des situations d'urgence et/ou des événements inattendus.

2. Progresser dans le renforcement des méthodologies de mesure de la pauvreté multidimensionnelle, en incluant des critères et des indicateurs adaptés à chaque contexte national, en favorisant l'exploration de nouvelles sources d'information, telles que l'utilisation statistique des registres administratifs pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes et de politiques publiques efficaces qui contribuent à l'élimination de la pauvreté et à l'expansion du bien-

être dans toutes ses dimensions; souligner l'importance de promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre les États membres, ainsi qu'avec les organisations et agences internationales spécialisées dans ce domaine.

3. Reconnaître la nécessité d'élargir la couverture et d'améliorer la conception et l'opérabilité des programmes d'élimination de la faim et de la dénutrition chez les enfants, conformément à l'ODD 2 « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable », dans les Amériques, en renforçant la coordination intersectorielle entre les institutions nationales chargées de leur mise en œuvre, et continuer à promouvoir l'échange d'expériences et la coopération technique dans ce domaine, entre les États membres de l'OEA.

4. Faire progresser la mise en œuvre de systèmes de protection sociale complets, inclusifs et adaptables aux risques qui peuvent survenir, en élargissant la couverture et l'accès, avec une approche fondée sur le cycle de vie, et conformément à la recommandation de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les **socles de protection sociale (n° 202 de 2012)**. Dans la mesure du possible, s'orienter progressivement vers une protection sociale universelle, qui constitue l'une des mesures les plus efficaces pour réduire la pauvreté et les inégalités, accroître la cohésion sociale et le bien-être, et garantir les droits fondamentaux de la personne.

5. Contribuer au développement et à la durabilité des programmes et des initiatives qui maximisent et complètent l'impact des politiques de protection sociale au moyen de l'inclusion professionnelle, productive et financière, comme les programmes d'employabilité et de génération de revenus, la promotion de la formalité et l'accès à la sécurité sociale, le développement d'entreprises productives et l'exploration d'alternatives selon l'approche de l'économie sociale et solidaire et l'accès aux sources de financement, en tant qu'outils de réduction de la pauvreté et des inégalités, en mettant l'accent sur l'autonomie économique, en particulier pour les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité.

6. Faire progresser la transversalisation de la dimension de genre et incorporer une approche inclusive du handicap dans les politiques et programmes sociaux, en tenant compte des impacts spécifiques de la pandémie de COVID-19 sur la vie de toutes les femmes et filles et de l'impact disproportionné sur les personnes porteuses de handicap, ainsi que de la surcharge qui en résulte pour l'économie des soins; poursuivre les efforts visant à combler les disparités de genre et à remédier aux inégalités en termes de revenus sur le marché du travail, d'accès à l'emploi et de couverture et d'accès à la protection sociale, en gardant à l'esprit l'intersection des facteurs de risque que continuent de subir les femmes et les filles dans toute leur diversité ainsi que les groupes historiquement marginalisés, victimes de discriminations et/ou en situation de vulnérabilité.<sup>3/</sup>

7. Réaffirmer notre engagement à avancer dans l'élaboration de politiques de protection sociale qui tiennent compte de la valeur du travail domestique et de soins non rémunérés que les femmes assument de manière disproportionnée, et de la nécessité de promouvoir un meilleur partage des responsabilités entre les genres, tant au sein des ménages qu'au sein de l'État, garantissant la viabilité leur autonomisation et leur indépendance économique afin d'éliminer les inégalités et de promouvoir le plein exercice de leurs droits.

---

3. Les expressions liées aux « femmes et filles dans toute leur diversité » ne réunissent pas le consensus, en particulier au sein de la REMDES. Ces expressions ne sont pas acceptées par plusieurs ...

8. Évoluer vers une société orientée vers les soins qui :

- reconnaît que les soins, qu'ils soient rémunérés ou non, sont une composante fondamentale de la société et garantissent les droits humains et les droits du travail des personnes qui ont besoin de soins et de celles qui en dispensent;
- propose des politiques publiques alternatives efficaces pour lutter contre la précarisation des emplois liés au secteur des soins et rendre visible la contribution de l'économie des soins au bien commun;
- considère les soins comme un investissement social essentiel pour le redressement durable de nos pays et soutient les personnes et les communautés en situation de vulnérabilité grâce à l'adoption de politiques/systèmes de soins complets, capables de protéger les personnes tout au long de leur cycle de vie, en tant qu'élément clé des systèmes de protection sociale.

9. Inviter instamment les pays à redoubler d'efforts pour améliorer la production, la qualité, l'utilisation et l'interopérabilité des statistiques et des données officielles, ainsi que pour renforcer les capacités d'utilisation statistique des registres administratifs périodiques. De même, dans la mesure du possible et en fonction du contexte national, enregistrer des données ventilées selon les différents groupes de population, en particulier ceux en situation de pauvreté et de vulnérabilité, comme outil pour formuler des politiques publiques fondées sur des données probantes et pour améliorer le suivi des programmes sociaux et l'impact des politiques de protection sociale.

10. Souligner la valeur du Protocole de San Salvador et encourager ses États parties à continuer de présenter des rapports d'évaluation sur les principales avancées en matière de droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (DESCE), visés dans cet instrument interaméricain, compte tenu de leur utilité pour mesurer les écarts d'accès aux DESCCE et renforcer l'élaboration et le suivi des politiques publiques dans une perspective de droits de la personne.

11. Réaffirmer notre engagement à élaborer des politiques et des actions visant à répondre aux besoins particuliers des groupes historiquement marginalisés, victimes de discriminations et/ou en situation de vulnérabilité, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits de la personne et à la législation nationale, en veillant à ce qu'elles contribuent à combler les écarts en matière d'inégalité sociale; ainsi qu'à améliorer les campagnes d'information sur les programmes sociaux, les droits et les devoirs de leurs bénéficiaires, en veillant à fournir des informations opportunes et accessibles.

12. Renforcer les programmes de protection et de promotion sociale visant à réduire la situation de vulnérabilité et de risque dans laquelle peuvent se trouver les migrants, les réfugiés, en particulier les femmes, les filles et leur famille, les personnes déplacées, les victimes et les survivants de la traite des personnes, en envisageant, le cas échéant, le retour dans leur pays d'origine ou de résidence, à condition que cela ne représente pas un risque pour leur vie, conformément à la législation, aux politiques et aux priorités des États, ainsi qu'aux obligations internationales et à la législation relative aux droits de la personne, selon le cas; en cherchant à créer des environnements sûrs et des réseaux de protection qui facilitent leur intégration socioproductive et leur accès aux possibilités de contribuer au développement des pays d'accueil.

13. Prendre note des « Lignes directrices régionales pour l'inclusion sociale des survivants de la traite des personnes dans les Amériques » élaborées conjointement par l'Organisation des États Américains (OEA) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en tant que guide

d'orientation non contraignant sur les actions et les domaines d'intervention qui devraient être présents dans la planification et la mise en œuvre de stratégies visant à faciliter l'inclusion sociale des survivants de la traite des personnes et leur participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique des communautés dans lesquelles ils résident.

14. Promouvoir des initiatives et des programmes visant à combler les écarts d'accès et de couverture numériques des populations vulnérables, notamment les personnes âgées et les habitants des zones rurales, sans discrimination raciale ou ethnique, et promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) capables de favoriser des approches plus efficaces, efficaces et inclusives des problèmes sociaux actuels, en favorisant les partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

15. Intensifier les efforts pour rendre visible le rôle clé joué par les ministères du Développement social et les institutions compétentes en la matière dans chaque État membre dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques sociales, en reconnaissant que les programmes et les politiques de protection sociale sont fondamentaux pour le développement.

16. Renouveler notre engagement et notre soutien à la réactivation du Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO) et à sa relance avec de nouvelles autorités qui assument l'importante responsabilité de le renforcer et de le positionner comme le principal mécanisme de coopération technique continental, à la disposition des institutions chargées de promouvoir le développement social dans les pays de la région, en développant des mécanismes pour obtenir les ressources nécessaires à son fonctionnement et à son entretien.

17. Recommander au Secrétariat technique du RIPSO, en étroite coordination avec ses nouvelles autorités, de continuer à promouvoir la coopération régionale dans ses différentes modalités, la diffusion des connaissances, l'échange d'expériences et la coopération technique entre pairs, entre autres initiatives visant à renforcer les capacités des institutions responsables des stratégies nationales de protection sociale, conformément aux priorités définies lors des Réunions des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social.

18. Remercier les autorités de la Commission interaméricaine de développement social (CIDES) – dont la présidence est exercée par le Mexique et les vice-présidences par le Paraguay et le Guatemala – ainsi que le Canada, le Costa Rica, le Mexique et la République dominicaine, ayant assumé la présidence des groupes de travail, pour leur leadership, qui a été essentiel pour renforcer le dialogue interaméricain sur le développement social au cours des dernières années et les pays qui composent les groupes de travail pour leur travail louable afin de parvenir à la mise en œuvre effective du Plan d'action de Guatemala et de continuer à renforcer la coopération interaméricaine sur le développement social.

19. Encourager les États membres de l'OEA à participer activement aux groupes de travail qui mettront en œuvre le Plan d'action convenu lors de la présente réunion, en rendant visible la valeur de ce travail en tant qu'outil clé pour promouvoir la coopération solidaire au niveau régional et la réalisation des engagements convenus dans la présente Déclaration.

20. Encourager la CIDES et les groupes de travail, avec le soutien du Secrétariat technique du processus ministériel, à continuer de promouvoir des initiatives de collaboration et de coordination avec d'autres organisations et institutions œuvrant pour la promotion du développement social dans la région, comme la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), EUROsociAL, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque centraméricaine

d'intégration économique (BCIE), l'Association andine de développement (CAF), la Banque mondiale (BM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), entre autres, en soulignant les importantes contributions que ces dernières peuvent apporter pour soutenir la mise en œuvre des activités définies dans le Plan d'action adopté lors de la présente réunion.

21. Réaffirmer notre engagement envers la mise en œuvre du Plan d'action fondé sur la présente Déclaration, en soulignant le rôle déterminant de la CIDES, des groupes de travail et de l'accompagnement du Secrétariat technique du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité (Département de l'inclusion sociale) dans l'exécution des initiatives programmées et, en fonction des disponibilités de chaque pays, chercher à garantir les ressources nécessaires à cet important programme en soutenant les mécanismes existants, tels que le fonds spécifique de contributions volontaires pour la mise en œuvre d'initiatives de développement social dans les Amériques.

22. Remercier le peuple et le gouvernement de la République dominicaine pour l'organisation de la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social dans le cadre du CIDI et pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée. Nous remercions le Cabinet de coordination des politiques sociales pour son leadership et ses efforts dans la préparation de ce processus qui revitalise le dialogue politique, la coopération et l'intégration interaméricaine dans le domaine du développement social dans un contexte d'urgence sociale, économique et environnementale.

23. Remercier le Secrétariat général de l'OEA, par l'intermédiaire du Secrétariat à l'accès aux droits et à l'équité du Département de l'inclusion sociale, pour son soutien continu dans son rôle de Secrétariat technique au service du dialogue continental en matière de développement social et du RIPSO, en soulignant l'importance de ce travail dans la quête de consensus régionaux et la promotion de la coopération continentale.

#### NOTES DE BAS DE PAGE

1. ... auxquels elle est partie et qui contreviennent à sa législation nationale, y compris, mais sans s'y limiter, l'interprétation et/ou la reconnaissance juridique des « femmes et filles dans toute leur diversité ». Le Guatemala réaffirme son engagement de promouvoir le développement des femmes et leur forte participation dans toutes les sphères de la société.

2. ... juridique interne.

3. ... États membres en raison de leur cadre constitutionnel et de leur législation nationale.